

## Double peine pour des enfants

« Depuis plusieurs années, le 10 octobre est la Journée mondiale contre la peine de mort et globalement le résultat est positif. Cette année, l'Action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT) se doit de réagir et de s'opposer fermement à certaines voix demandant le rétablissement, en Suisse, du châtiment inhumain qu'est la peine de mort.

Plus concrètement, je voudrais soulever un problème urgent, mais très méconnu, celui des victimes indirectes des systèmes judiciaires, injustement soumises, partout dans le monde, à des traitements cruels, inhumains ou dégradants (ce qui est la définition de la torture selon l'article 5 de la déclaration des droits humains de l'ONU de 1948): il s'agit des enfants des condamnés.

Ils méritent vraiment d'être défendus car, même s'ils sont totale-

ment innocents, ils se retrouvent souvent dans des conditions matérielles dégradées et surtout privés de la présence d'un parent, avec des visites rares et dans des conditions absolument inadaptées aux besoins d'un enfant, même dans notre pays, avec des conséquences incalculables pour ces innocents.

Avec mon groupe, je voudrais donc sensibiliser l'opinion à ce problème. L'ACAT va s'efforcer, dans un avenir tenant compte des prochaines élections fédérales, d'obtenir un changement radical (chez nous également) des systèmes judiciaires afin d'atténuer au maximum les graves carences actuelles. Une piste pourrait être la création d'un système de prise en charge matérielle et psychologique de ces enfants. »

JACQUES TRIPET, MEMBRE  
GROUPE ACAT FRIBOURG